B E W E B

Société anonyme au capital de 38.112,25 euros

Siège social : 66 rue de Sèvres 75007 PARIS

414 084 269 R.C.S. PARIS

925 JUIGG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2004

- I -

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
30 NOV. 2004
N° DE DÉPOT 71098

L'AN DEUX MIL QUATRE

ET LE VINGT NEUF SEPTEMBRE

A DIX SEPT HEURES,

Les actionnaires de la société BEWEB se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

- Monsieur Jérôme WIRTH, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée;

- Monsieur Frédéric HERBINET et la société SMARTENIGMA LIMITED, représentée par Mr Jérôme WIRTH, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs;

- Madame Nathalie KISTLER est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet "Pierre Henri SCACCHI & Associés", Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

- II -

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- les justificatifs de convocation;

- la feuille de présence à l'Assemblée, à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires;

- l'inventaire de l'actif et du passif, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31/12/2003;

- la requête en date du 21 Juin 2004 et l'Ordonnance rendue le 29 Juin 2004 par le Tribunal de Commerce de PARIS, prorogeant au 30 Septembre 2004 au plus tard le délai de réunion de l'A.G.O. annuelle;

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration;

- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003;

- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglémentées;

- le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne;

- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président;

- 2 fiches de renseignements relatives à 2 candidatures aux fonctions d'Administrateurs;

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours francs avant la réunion, et que ceux qui leur ont été adressés comportaient les mentions prévues par les dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration;

- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003;

- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce;

- lecture du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne;

- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le rapport spécial du Président;

- approbation de comptes de l'exercice 2003 et quitus aux Administrateurs;

- affectation du résultat;

- jetons de présence;

- remplacement de Mme Nathalie KISTLER et Mr Frédéric HERBINET, Administrateurs démissionnaires;

- changement de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant;

- questions diverses.

Puis, il est donné lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour susvisé sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice social s'étendant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2003,

l'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et les pièces complémentaires de cet exercice, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, conclues entre la Société et ses Administrateurs, directement ou indirectement, l'Assemblée Générale déclare approuver ce rapport.

En outre, l'Assemblée déclare avoir pris connaissance du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne, ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice 2003 font ressortir un bénéfice net comptable de 86.553,90 euros, qu'elle décide de reporter à nouveau.

Le poste "report à nouveau", qui était débiteur de 302.049,84 euros, est ainsi ramené à - 215.495,94 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblée déclare qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'aucun jeton de présence ne sera alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Nathalie KISTLER, Administrateur, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat arrivé à expiration, et décide de nommer en son remplacement :

Madame Anne-Sophie MENANT
née PIETRINI le 17/04/1973 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
demeurant 222 boulevard Péreire 75017 PARIS
de nationalité française.

Madame Anne Sophie MENANT est nommée pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Anne Sophie MENANT entre alors en séance. Après avoir accepté les fonctions qui lui sont conférées, Madame Anne Sophie MENANT remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner et déclare n'être frappée par aucune incompatibilité ou interdiction et satisfaire aux dispositions légales relatives au cumul des mandats.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Frédéric HERBINET de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour, et décide de nommer en son remplacement :

Monsieur Michel Jean Xavier PIETRINI
né le 07.03.1937 à SOUK-AHRAS (Algérie)
demeurant 8 rue du Cirque 75008 PARIS
de nationalité française.

Monsieur Michel PIETRINI est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel PIETRINI entre alors en séance. Après avoir accepté les fonctions qui lui sont conférées, Monsieur Michel PIETRINI remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner et déclare n'être frappé par aucune incompatibilité ou interdiction et satisfaire aux dispositions légales relatives au cumul des mandats.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant que la durée du mandat du Cabinet "Pierre Henri SCACCHI & Associés", Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Gilles ARIETTI, suppléant, est arrivée à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer en leur remplacement, pour une période de 6 exercices qui se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009 :

Titulaire : COMMISSARIAT MARIE MERMILLOD SA
3 Chemin des Charmettes 74290 VEYRIER DULAC

Suppléant : FICOMA BOURLIONNE & QUANTIN
9-11 avenue de l'Alma 94214 LA VARENNE SAINT-HILAIRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée charge son Président, ou tout mandataire qu'il désignera, d'accomplir les formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

@@@

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du bureau.

Jérome WIRTH
Président

Frédéric HERBINET
Scrutateur

.../...

Nathalie KISTLER
Secrétaire

SMARTENIGMA LTD
Scrutateur
représentée par Mr Jérôme WIRTH

"bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur de la SA BEWEB"
Anne Sophie MENANT

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur de la SA BEWEB

"bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur de la SA BEWEB"
Michel PIETRINI

Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur de la SA. BEWEB

B E W E B

Société anonyme au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 66 rue de Sèvres 75007 PARIS
414 084 269 R.C.S. PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 SEPTEMBRE 2004

L'AN DEUX MIL QUATRE

ET LE VINGT NEUF SEPTEMBRE,

Les Membres du Conseil d'Administration de la société BEWEB se sont réunis au siège social, à l'issue de l'A.G.O. tenue ce jour.

Il résulte du registre de présence, signé par les Administrateurs en entrant en séance, que sont présents ou représentés :

- Madame Anne Sophie MENANT,
- Monsieur Jérôme WIRTH,
- Monsieur Michel PIETRINI,

Seuls Membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Jérôme WIRTH préside la séance.

Il constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jérôme WIRTH confirme sa démission de ses fonctions de Président et demande au Conseil de bien vouloir statuer sur son remplacement.

Il rappelle par ailleurs que Monsieur Frédéric HERBINET est également démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général.

Diverses observations sont ensuite échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Jérôme WIRTH de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et le remercie des efforts qu'il a déployés pour le compte de la Société. Le Conseil prend acte du fait que Monsieur Jérôme WIRTH reste Administrateur.

En remplacement de Monsieur Jérôme WIRTH, démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme, à compter de ce jour, en qualité de Président du Conseil d'Administration:

Madame Anne Sophie MENANT
demeurant 222 boulevard Péreire 75017 PARIS
né PIETRINI le 17/04/1973 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
de nationalité française.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas dissocier les fonctions de Président de celles de Directeur Général. En conséquence, Madame Anne Sophie MENANT assumera également la direction générale de la Société.

Ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration et Directeur Général prendront fin en même temps que son mandat d'Administrateur, c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Madame Anne Sophie MENANT disposera des pouvoirs les plus étendus mais dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Madame Anne Sophie MENANT n'a pas participé au vote.

Madame Anne Sophie MENANT accepte les fonctions qui lui sont conférées et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner. En outre, elle déclare n'être frappée par aucune interdiction ou incompatibilité et satisfaire aux dispositions légales relatives au cumul des mandats.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Frédéric HERBINET de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Gonseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

@@@

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Administrateurs présents, après lecture.

"bon pour acceptation des fonctions de P.D.G. de la S.A. BEWEB"
Anne Sophie MENANT

Bon pour acceptation des fonctions de P.D.G
de la S.A BEWEB

Michel PIETRINI

Bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur de la S.A. BEWEB

Jérôme WIRTH